

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

### POSTES PERMANENTS OCCUPES PAR DES FONCTIONNAIRES (STAGIAIRES ET TITULAIRES)

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
1	1	1	Directeur Général des Services	A	=	Emploi fonctionnel
1	1	1	Directeur Général Adjoint des Services	A	=	Emploi fonctionnel
5	5	3	Attaché Principal	A	-2	1 agent détaché E. Nationale 1 agent détaché sur emploi fonctionnel <b>- 1 départ à la retraite</b> <b>- 1 départ par voie de mutation</b>
8	7	7	Attaché	A	1	Agent détaché sur emploi fonctionnel 1 agent détaché FPE <b>+ 1 recrutement par voie de mutation</b>
9	9	9	Rédacteur Principal de 1ère classe	B	=	<b>- 1 départ à la retraite</b> <b>+ 1 recrutement par voie de mutation</b>
6	6	6	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	=	

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
3	1	1	Rédacteur	B	=	2 postes en prévision dont 1 recrutement par voie de détachement
37	37	37	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	-1	- 1 départ par voie de détachement
22	22	22	Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	+ 2 avancements de grade (concours) - 1 départ à la retraite pour invalidité
20	19	19	Adjoint Administratif	C	-1	+ 1 création de poste (augmentation du temps de travail + de 10% passage à temps complet) +1 recrutement par voir de mutation  - 1 changement de filière - 2 AVG (concours) 1 poste en prévision
0	0	0	Adjoint Administratif TNC 25 H 00 hebdo	C	-1	-1 suppression de poste
1	1	1	Adjoint Administratif TNC 24 H 00 hebdo	C	=	

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
1	1	1	Adjoint Administratif TNC 20 H 00 hebdo	C	=	
1	0	0	Directeur des Services Techniques	A	=	
1	0	0	Ingénieur hors classe	A		1 poste en prévision
2	2	2	Ingénieur Principal	A	=	
1	1	1	Ingénieur	A	=	
5	5	5	Technicien Principal de 1ère classe	B	=	
1	1	1	Technicien Principal de 2ème classe	B	=	
9	8	8	Technicien	B	3	+3 lauréats de concours 1 poste en prévision
23	23	22	Agent de Maîtrise Principal	C	-2	<b>- 1 départ à la retraite</b> - 1 détachement stagiaire technicien (lauréat concours)

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
42	41	41	Agent de Maîtrise	C	-4	- 4 départs à la retraite 1 poste en prévision pour réintégration
28	28	28	Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	-2	- 1 détachement stagiaire technicien (lauréat de concours) - 1 départ à la retraite
46	46	46	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	-3	- 1 départ en retraite - 1 départ en disponibilité - 1 départ par voie de mutation

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
77	75	75	Adjoint Technique	C	2	+ 3 recrutements stagiaires (agents contractuels pérennisés déjà présents) - 1 départ en retraite  2 postes en prévision
2	1	1	Chef de Service de Police Municipale Princ 1 CL	B	=	1 poste en prévision
15	15	15	Brigadier Chef Principal	C	=	
3	3	3	Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	=	
1	1	1	Agent Spécialisé des Ecoles Mat. Princ. de 1° CL	C	=	
1	1	1	Assistant Socio-éducatif	A	=	
2	2	2	Moniteur-Educateur et Intervenant Familial	B	=	
4	4	4	Agent Social Principal de 1ère classe	C	=	

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
3	3	3	Agent Social Principal de 2ème classe	C	=	
6	5	5	Agent Social	C	=	
0	0	0	Agent Social Principal de 2ème classe TNC 19H45 hebdo	C	-1	<b>- 1 départ à la retraite</b>
1	1	1	Agent social TNC 20H00 hebdo	C	=	
1	1	1	Agent social TNC 30H00 hebdo	C	=	
1	1	0	Conservateur des Bibliothèques	A	=	Agent détaché auprès du ministère de l'Education Nationale)
1	0	0	Attaché de conservation du patrimoine principal	A		1 poste en prévision (lauréate examen professionnel)
2	2	2	Attaché de conservation du patrimoine	A	=	
1	1	1	Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2ème classe	B	=	
1	0	0	Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	B		1 poste en prévision

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
1	1	1	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	=	
1	1	1	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	=	
0	0	0	Adjoint du Patrimoine	C	=	
13	13	13	Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	=	
2	2	1	Opérateur des APS Principal	C	-1	- 1 changement de filière
0	0	0	Opérateur des APS Qualifié	C	-1	- 1 départ en disponibilité
5	5	4	Animateur Principal de 1ère Classe	B	-1	1 détachement auprès du Préfet - 1 départ en disponibilité
1	0	0	Animateur	B		1 poste en prévision
7	7	7	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1	1 intégration dans la filière animation
8	8	8	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	=	
3	2	2	Adjoint d'Animation	C	=	

## TABLEAU DES EFFECTIFS APRES MODIFICATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

POSTES	POURVUS	EFFECTIFS PRESENTS DANS LA COLLECTIVITE*	GRADE	CAT.	EVOLUTION (effectifs)	OBSERVATIONS
436	420	414	TOTAL		-12	<p><u>Evolution des effectifs présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 départs à la retraite</li> <li>- 3 départs en disponibilité</li> <li>- 2 départs par voie de mutation</li> <li>- 1 départ par voie de détachement</li> </ul> <p>+ 3 recrutements par voie de mutation</p> <p>+3 recrutements stagiaire (contractuels de longue durée pérennisés)</p> <p>Soit au total -12</p>

\* La différence entre les pourvus et présents tient :

- soit à la spécificité d'un agent détaché sur un emploi fonctionnel (cet agent n'est comptabilisé « présent » que sur son emploi fonctionnel, et non sur leur grade d'origine),
- soit aux agents détachés sur un autre grade ou vers une autre fonction publique,
- soit aux postes créés en supplément pour des nominations prévisionnelles.